

Questions orales

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député se rendra compte que le rapport qu'il établit entre ces deux industries est tout à fait spécieux. Des fonds sont effectivement disponibles par l'entremise du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du Conseil national de recherches et d'autres organismes. Si des représentants du secteur de l'énergie solaire voulaient bien nous soumettre des projets, nous leur accorderions la même attention qu'à tout autre projet. Après dix ans de financement dans le cadre de ce programme, pour lequel on a déjà établi une clause des droits acquis pour une seconde période de cinq ans, nous ne sommes pas vraiment persuadés qu'il vaille la peine de continuer de subventionner ce domaine.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

L'ENREGISTREMENT DE LA RENCONTRE ENTRE LE MINISTRE DES FINANCES ET SON HOMOLOGUE DU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pourrait-il maintenant nous confirmer qu'un collaborateur de son gouvernement a secrètement et délibérément enregistré la rencontre qui a eu lieu entre le ministre fédéral des Finances et le ministre des Finances du Manitoba? Mais, plus important encore, pourquoi a-t-on fait cet enregistrement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on m'a dit qu'un jeune collaborateur du ministre des Finances avait enregistré, sans autorisation, une partie de la réunion en question. C'était inconvenant et inacceptable. C'était une erreur commise par un jeune trop zélé. Je ne vois pas pourquoi on insisterait davantage là-dessus. Le ministre a admis que c'était une erreur et a déclaré publiquement que pareille chose ne se reproduirait jamais plus.

M. Murphy: Le premier ministre a bien raison.

ON DEMANDE DES DIRECTIVES POUR ÉVITER QUE L'ERREUR SE REPRODUISE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne aussi le premier ministre. Il a formé son gouvernement en promettant qu'on serait dorénavant honnête et ouvert en matière de communications. Pourrait-il donc confirmer ou promettre que des directives seront émises à l'intention des collaborateurs politiques pour que pareille erreur ne se reproduise jamais plus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'émettrais pas de nouvelles directives même si mon salut en dépendait.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: On ne verra jamais plus d'autres directives par ici. Je crois que le député admettra avec nous tous que c'était une erreur de jugement de la part d'un jeune homme.

M. Deans: Une erreur de taille.

M. Mulroney: C'était une grave erreur. Je crois que nous en avons tous commises à 22 ou 23 ans—et je connais des gens ici qui continuent d'en faire—mais Dieu merci, on nous a pardonné.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—L'ÉTUDE D'UNE INDEMNISATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. La semaine dernière, il a nié à la Chambre qu'on songeait à établir une faculté d'études japonaises en vue d'indemniser cette collectivité. Toutefois, il l'a admis plus tard dans un article publié dans le *Sun* de Toronto. Or, je viens d'apprendre qu'on est en train de créer un institut qui coûtera un million de dollars. Étant donné qu'il avait promis au cours de la campagne électorale qu'un comité comprenant des Canadiens d'origine japonaise examinerait les diverses possibilités d'indemnisation, pourquoi a-t-on pris cette initiative sans consulter les Canadiens d'origine japonaise?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, j'ignore d'où le député tient ses renseignements. A sa place, je contrôlerais mes sources, car sa question est sans fondement. Je peux seulement lui répondre que le gouvernement étudie actuellement cette affaire. Le député sera un des premiers à être mis au courant de la décision quand le gouvernement l'aura prise.

L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je ne crois pas que ce soit exact. Néanmoins, compte tenu de cette réponse, le ministre peut-il s'engager aujourd'hui à donner suite à sa promesse d'établir un comité? Est-il disposé à nous faire connaître les attributions et la composition de ce comité?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le député sera mis au courant quand le gouvernement aura pris la décision, pas une minute avant.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA POLLUTION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE ENGLISH—L'INDEMNISATION DEMANDÉE POUR LES INDIENS

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, mon collègue de Thunder Bay-Atikokan a déjà signalé aujourd'hui à la Chambre le cas de la société Great Lakes Forest Products. Cette dernière a fait l'acquisition à Dryden d'une usine dont les émissions de mercure ont empoisonné le bassin de la rivière English. La question de l'indemnisation de la bande indienne de White Dog est objet de controverse depuis des années dans le nord-ouest de l'Ontario.